



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 31 Mars 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Mars 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet : Création De Postes Et Validation Du Tableau Des Effectifs

Présents : 20

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Présents en téléconférence : 7

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), JOLLIVET Célia (Peujard), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain TABONE, CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) pouvoir à Nicolas TELLIER, JEANNET Serge (Gauriaguet) pouvoir à GUINAUDIE Valérie, POUCHARD Éric (LANSAC) pouvoir à FUSEAU Michael.

Absents excusés : 3

BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), TARIS Roger (Tauriac).

Absents : 3

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée),

Secrétaires de séance : TABONE Alain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L5111-7 et L 5111-8,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 – articles 3 II ;

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant la convention à venir entre la G3C, l'Etat et les communes signataires, pour le dispositif « Petites Villes de Demain » avec notamment le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « PVD » en contrat de projet,



1- Chef(fe) de projet Petites Villes de Demain (PVD) (grade d'attaché territorial)

Le Grand Cubzaguais communauté de communes, la ville de Saint-André-de-Cubzac et la commune de Bourg sont lauréats du programme Petites villes de demain. Dans ce cadre, le Grand Cubzaguais recrute un ou une chef.fe de projet responsable du pilotage du programme et de la mise en œuvre des politiques de revitalisation du centre-ville de Saint-André-de-Cubzac et du centre-bourg de Bourg.

Le poste est porté administrativement et juridiquement par Grand Cubzaguais Communauté de Communes.

Tout au long du programme Petites villes de demain (2021-2026), la mission consiste à diriger le projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. La personne retenue devra coordonner les projets de revitalisation des centres de Saint-André-de-Cubzac et de Bourg (conception du projet de territoire, définition de la programmation et coordination des actions et opérations de revitalisation). Cette personne devra également appuyer et conseiller les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet. Elle entretiendra aussi des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Elle pourra s'appuyer sur le réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

1/ Participer à l'élaboration du projet de territoire :

- Participer à l'élaboration du projet de territoire de G3C (lancé en février 2021 et finalisé à l'automne 2021), sous la responsabilité du DGS et en lien avec les services et le prestataire retenu, intégrer le sujet de la revitalisation des centralités et faire le lien avec le programme Petites villes de demain
- En lien étroit avec les élus référents, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents et dispositifs stratégiques locaux (SCoT en cours, projet de territoire en cours, schéma cyclable en cours, PLH à venir, OPAH Haute Gironde, plateforme ICARE, plateforme Cubzaclic, etc.) et les partenaires nationaux et locaux du programme PVD
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisé (convention-cadre valant ORT, convention OPAH-RU).

2/ Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Coordonner les stratégies centre-ville de Saint-André-de-Cubzac et centre-bourg de Bourg. Les deux communes ne se situent pas au même stade d'avancement dans leur démarche de revitalisation. L'objectif est de concevoir un projet commun et de coordonner les deux démarches :



- Participer à l'étude pré-opérationnelle sur le centre-ville de Saint-André-de-Cubzac et à la coordination de la mise en œuvre du plan d'action
- Piloter, suivre et mettre en œuvre le diagnostic stratégique du centre-bourg de Bourg : suivi du dossier administratif, pilotage technique du dossier, coordination avec G3C, suivi, mise en œuvre et évaluation de la mise en œuvre de l'étude
- Diffuser les bonnes pratiques pour les centres-bourgs à l'échelles des 14 autres communes de G3C
- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les partenaires
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif
- Rédiger les cahiers des charges dans le cadre d'éventuels marchés publics pour le choix des prestataires
- Participer à la conception et à la gestion du budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions

3/ Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner l'équipe-projet et animer un travail commun Saint-André-de-Cubzac, Bourg et G3C
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants, des usagers et des partenaires locaux

4/ Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques au sein du Club Petites villes de demain



Le contrat, à durée déterminée, est un contrat de projet prévu à l'article 3 II de la loi n°84-53 pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat sera conclu pour une durée de maximale de 6 ans.

Le poste sera ouvert à des agents possédant au minimum un diplôme de niveau 7 (Bac+5) avec une formation en aménagement du territoire et qui maîtrisent la conduite de projet.

L'agent sera recruté par référence un indice Majoré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux.

La rémunération brute sera établie par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement entre le premier et le quatrième échelon.

Le temps de travail de cet agent sera réparti, et suivi, de la manière suivante : 40% pour le suivi du projet sur la commune de Bourg, 40% pour le suivi du projet sur la commune de Saint-André-de-Cubzac et 20% pour la coordination et le suivi du projet pour la Communauté de Communes.

Cette répartition pourra s'échelonner dans le temps. Le Grand Cubzaguais sera le garant de la bonne coordination des travaux en fonction des besoins concertés avec les communes.

Plus particulièrement, sur la commune de Bourg, le chef de projet aura la charge de piloter un diagnostic établissant la stratégie de revitalisation du centre-bourg. Il aura également la charge de rechercher des financements pour différents projets portés par le territoire, notamment la plateforme Cubzaclic et le projet 44.

Le coût annuel brut du poste est estimé à 65 000 euros.

Il est précisé qu'une participation financière de 75% est prévue sur ce coût annuel brut, par l'intermédiaire de l'ANAH (50%), et de la Banque des Territoires (25%).

Par conséquent, la répartition du temps de travail et du coût prévisionnel du poste peut être synthétisée comme suit :



Financement	Coût prévisionnel		Répartition du temps de travail
	En euros	Répartition	
ANAH	32 500 €	50%	-
Banque des territoires	16 250 €	25%	
Commune de Saint-André-de-Cubzac	6 500 €	10%	40%
Commune de Bourg	6 500 €	10%	40%
G3C	3 250 €	5%	20%
Total	65 000 €	100%	100%

Considérant la nécessité de recruter des agents permanents sur les postes ci-dessous :

2- Instructeur(trice) Autorisation du droit des sols (grade des adjoints territoriaux)

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent actuellement titulaire à la Mairie de Saint André de Cubzac et affecté partiellement sur le service commun IADS.

Cet agent est actuellement affecté à 60% sur le service commun, il est donc envisagé de l'affecter à 100% à compter du 1^{er} avril 2021. Il convient donc de le recruter auprès de la Communauté de Communes gestionnaire du service commun.

Ce renfort des ETP mis à disposition du service commun fait suite à l'évolution substantielle du nombre de dossiers d'autorisation du droit des sols gérés par le service, et au retard cumulé.

En effet, le nombre d'actes traités par le service commun a augmenté de 7.25% depuis 2016. Aussi, en moyenne nationale, si un agent instructeur traite 250 actes pondérés par an, la moyenne des agents du service commun intercommunal s'élève à 372 actes.

Cette ouverture de poste donnera donc lieu à déclaration de vacance d'emploi sans appel à candidature.

La mutation prendra effet à la date du 1er avril 2021.

3- Directeur(trice) des Services Techniques (grade des techniciens)

Il est proposé de créer un poste de Directeur (trice) des Services techniques, sous la responsabilité du Directeur Général des Services et en lien direct et étroit avec les élus, notamment le Vice-Président délégué aux travaux.

L'agent placé sur le poste de Directeur(trice) des services techniques dirige, coordonne et anime l'ensemble du service technique. A ce titre, il assure le pilotage des projets techniques de la collectivité en lien avec les élus et le DGS, en étant force de propositions et de conseils. Il prépare, suit et coordonne les travaux de la communauté de



communes. Il s'assure du suivi de la maintenance et de l'entretien des bâtiments communautaires et des voiries. Il est l'interlocuteur privilégié des prestataires et des bureaux d'études pour le suivi des projets techniques. Il est le référent et l'interlocuteur unique de tous les services de la communauté de communes.

L'agent sera notamment en charge de l'organisation et l'encadrement d'un service de 4 responsables : 1 Responsable des espaces verts, un responsable bâtiment, une responsable informatique et numérique et une responsable des aires d'accueils des gens du voyage.

En ce qui concerne ce poste de directeur (trice) des Services Techniques, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le poste sera ouvert à des agents possédant au minimum un diplôme de niveau 5 (bac +2, DEUG, BTS, DUT, DEUST) pour un recrutement sur le grade de technicien.

Les candidats devront posséder des compétences dans quelques domaines techniques tels que conduite d'opérations, travaux publics, VRD, génie civil, aménagement du territoire, bâtiments. Aucune durée d'expérience n'est exigée.

L'agent sera recruté par référence à un indice Majoré sur la grille indiciaire des techniciens territoriaux selon le profil du candidat.

La rémunération brute sera établie par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement entre le premier et le dernier échelon.

4- Assistant(e) de gestion des ressources humaines (grade des adjoints ou rédacteurs territoriaux)

Il est proposé de créer un poste d'assistant(e) de gestion de ressources humaines polyvalent afin d'améliorer le fonctionnement du service ressources humaines.

Compte tenu du nombre d'agents titulaires, stagiaire (115 en 2020) mais surtout contractuels à gérer (plus de 100 bulletins chaque mois pouvant porter certains mois le nombre de bulletins total à près de 300) et du retard cumulé depuis 2017, le service ne peut fonctionner correctement.



Ceci, sans compter les absences prolongées de certains agents du service et le départ en retraite d'un des agents début 2022 qu'il convient d'anticiper.
L'un des objectifs principaux de cette création de poste étant de disposer d'un deuxième agent capable de traiter la paie, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle.

En ce qui concerne ce poste d'assistant(e) ressources humaines, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le poste sera ouvert à des agents possédant au minimum un diplôme de niveau 4 (baccalauréat) et d'une expérience significative d'au moins 5 ans.

L'agent sera recruté par référence à un indice Majoré sur la grille indiciaire des adjoints ou rédacteurs territoriaux selon le profil du candidat.

La rémunération brute sera établie par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement entre le premier et le dernier échelon.

Le poste sur le grade qui ne sera pas utile sera fermé et donc supprimé selon la procédure classique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Créer au tableau des effectifs, à compter du 1 avril 2021, les postes suivants :
 - 1 poste d'attaché territorial, à temps non complet, sur emploi non permanent
 - 1 poste de technicien territorial, à temps complet,
 - 2 postes d'adjoints territoriaux, à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur territorial à temps complet,

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

- D'approuver le tableau des effectifs joint en annexe.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N°2021-39

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20210401-2021_39-DE



Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 01 Avril 2021

La Présidente

Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20210401-2021_39-DE



NATURE DES EMPLOIS	TABLEAU	MODIFICATIONS 2020		MODIFICATIONS	Nouveau tableau	POURVUS	
	AU 02/01/2021	DU TABLEAU		DU TABLEAU	au 01/04/2021		
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	Création	suppression				
* TEMPS COMPLET	3	0	0	0	3	3	0
Directeur Général 20 000 à 40 000 Hbts	1			0	1	1	
Directeur Général Adjoint 20 000 à 40 000 Hbts	2			0	2	2	
FILIERE ADMINISTRATIVE	27	4	0	4	31	26	5
* TEMPS COMPLET	25	4	0	4	29	25	4
Attaché Principal	4			0	4	4	
Attaché Territorial (dont 2 emplois non permanents)	8	1		1	9	7	2
Rédacteur Principal 1ère classe	0			0	0		
Rédacteur Principal 2ème classe	0			0	0		
Rédacteur	3	1		1	4	3	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2			0	2	2	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	4			0	4	4	
Adjoint Administratif	4	2		2	6	5	1
* TEMPS NON COMPLET	2	0	0	0	2	1	1
Attaché Territorial (14/35ème)	1			0	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (30/35ème)	1			0	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe (30/35ème)	0			0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	15	1	0	1	16	14	2
* TEMPS COMPLET	14	1	0	1	14	13	2
Ingénieur	0	0		0	0		0
Technicien principal 1ère classe	0			0	0		
Technicien principal 2ème classe	0			0	0		
Technicien	2	1		1	3	2	1
Agent de Maîtrise Principal	2			0	2	1	1
Agent de Maîtrise	2			0	2	2	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	1			0	1	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	1			0	1	1	
Adjoint technique	6			0	6	6	
* TEMPS NON COMPLET	1	0	0	0	1	1	0
Adjoint technique (28/35ème)	1			0	1	1	
FILIERE ANIMATION	20	0	0	0	20	18	2
* TEMPS COMPLET	18	0	0	0	18	16	2
Animateur Principal 1ère classe	1			0	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	0			0	0		
Animateur	6			0	6	6	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	3			0	3	2	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	4			0	4	3	1
Adjoint d'animation	4			0	4	4	0
* TEMPS NON COMPLET	2	0	0	0	2	2	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0			0	0		
Adjoint d'animation Principal 2ème classe (11,30/35ème) + (19/35ème)	2			0	2	2	
Adjoint d'animation (19/35ème)	0			0	0	0	
FILIERE MEDICO SOCIALE	51	0	0	0	51	50	1
* TEMPS COMPLET	42	0	0	0	42	41	1
Puéricultrice hors classe	0			0	0		
Puéricultrice classe supérieure	1			0	1	1	
Puéricultrice classe normale	1			0	1	1	
Technicien paramédical classe supérieure	1			0	1	1	
Technicien paramédical classe normale	0			0	0		
Educateur Jeunes Enfants 1ère classe	3			0	3	3	
Educateur Jeunes Enfants 2ème classe	1			0	1	1	
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	1			0	1	1	
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	0			0	0	0	
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe	5			0	5	5	
Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe	4			0	4	4	
Agent social principal 1ère classe	3			0	3	3	
Agent social principal 2ème classe	8			0	8	8	
Agent social	13			0	13	13	0
Psychomotricien de classe normale	1			0	1	0	1
* TEMPS NON COMPLET	9	0	0	0	9	9	0
Agent social principal 2ème classe (20/35ème) et (24/35ème)	1			0	1	1	
Agent social (17,30/35ème), (32/35ème), 3*(20/35ème), (31,30/35ème), (15/35ème), (24/35ème)	8			0	8	8	
FILIERE CULTURELLE	17	0	0	0	17	16	1
* TEMPS COMPLET	2	0	0	0	2	2	0
Assistant Enseignement Artistique principal 1ère classe	2			0	2	2	
Assistant Enseignement Artistique principal 2ème classe	0			0	0		
Assistant Enseignement Artistique	0			0	0		
* TEMPS NON COMPLET	15	0	0	0	15	14	1
Assistant Enseignement Artistique principal 1ère classe 2*(3/20ème), (6/20ème), (9/20ème)	6			0	6	5	1
Assistant Enseignement artistique principal 2ème classe (9/20ème) / (3,75/20ème)	2			0	2	2	
Assistant Enseignement artistique	7			0	7	7	
TOTAL GENERAL	133	0	0	5	138	127	11